

RÈGLEMENT DES BALADES / COURS COLLECTIFS



Can'Idées
Comportement & éducation positive

- ❁ **Ne peuvent être acceptés :**
 - les chiennes en période de chaleurs
 - les chiens malades ou blessés
 - les chiens dressés au mordant
 - les propriétaires utilisant des méthodes non respectueuses du chien
- ❁ Les colliers étrangleurs, collier à pointes (torquatus), collier électrique, etc... sont interdits.
Toute violence entraînera l'exclusion du client et de son chien.
- ❁ **Les chiens doivent être identifiés, vaccinés et déparasités (interne et externe).**
- ❁ **Chaque gardien surveille son chien. Les déjections sont à ramasser.**
Le lieu doit être dans le même état qu'à l'arrivée.
- ❁ **Chaque maître est responsable de son chien.**
Si un incident venait à se produire (intervention du vétérinaire), c'est le propriétaire du chien qui a causé la blessure qui doit se responsabiliser face aux autres propriétaires . Ce sont les assurances individuelles (responsabilité civile) qui prennent en charge les dommages causés. Selon l'Article 1385 du Code civil, « les propriétaires de chiens sont responsables des dommages causés par eux en général, que l'animal soit sous leur garde ou qu'il se soit échappé ou égaré. »
- ❁ **L'éducateur est en droit de vous demander de mettre votre chien à l'écart, en laisse ou en longe et de porter une muselière si la situation le nécessite.**
- ❁ **Toute personne qui enfreint les règles, est susceptible d'être exclue définitivement ou non de toutes les activités proposées par Can'Idées.**

Nom et Prénom : _____

Date et Signature
« Lu et approuvé » :

